

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 avril 2011

Le vingt et un avril deux mil onze, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René Pois-Pompée. Les convocations ont été envoyées le treize avril deux mil onze.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du huit mars deux mil onze est adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

Finances : comptes administratifs 2010 ; comptes de gestion 2010 ; affectation des résultats 2010 ; tarifs 2011 (commune, fêtes de la Tour, eau, assainissement) ; taxes 2011 ; budgets primitifs 2011.

Travaux : travaux en forêt communale ; travaux dans la chapelle de la tour d'Avallon ; conventions de passage avec les riverains des travaux coordonnés du Crêt ; travaux d'investissement de restauration de voirie Les Bruns ;

Information : agrandissement du cimetière ; périmètres des captages.

Urbanisme : révision du POS en PLU.

Informations : réflexion sur le SCOT au sein de la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) ; construction de yourtes ; arrêt bus Les Bruns.

Scolaire et périscolaire : règlement des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire 2011-2012.

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil au maire.

Questions diverses.

Finances*1 - Budget de l'eau - compte administratif 2010*

Monsieur Gilbert présente le compte administratif du service de l'eau, considérant que Monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, Monsieur Gilbert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	63 242,14 €
	Excédent 2009	10 005,87 €
	Recettes	68 625,71 €
	Excédent	15 389,44 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	80 066,86 €
	Recettes	74 508,15 €
	Excédent 2009	26 877,73 €
	Excédent	21 319,02 €

Sous la présidence de Monsieur Gilbert, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du service de l'eau et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

2 - Budget de l'assainissement - compte administratif 2010

Monsieur Gilbert présente le compte administratif du service de l'assainissement, considérant que Monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, Monsieur Gilbert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	76 876,43 €
	Excédent 2009	2 613,34 €
	Recettes	72 081,72 €
	Déficit	2 181,37 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	124 285,59 €
	Recettes	125 447,00 €
	Excédent 2009	92 702,87 €
	Excédent	93 864,28 €

Sous la présidence de Monsieur Gilbert, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du service de l'assainissement et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

3 - Budget communal - compte administratif 2010

Monsieur Gilbert présente le compte administratif de la commune, considérant que Monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, Monsieur Gilbert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	524 937,36 €
	Recettes	649 530,48 €
	Excédent 2009	281 219,02 €
	Excédent	405 812,14 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	376 377,56 €
	Recettes	150 546,51 €
	Excédent	29 237,21 €
	Déficit	196 593,84 €

Sous la présidence de Monsieur Gilbert, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

4 - Comptes de gestion 2010

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice ;
- statuant sur l'exécution des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le trésorier.

5 - Budget de l'eau - affectation des résultats 2010

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2010.

Le compte administratif 2010 du service de l'eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 15 389,44 € et un excédent d'investissement de 21 319,02 €. Les restes à réaliser 2010 s'élèvent à 9 416,85 € (en dépenses, compte 2315).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 15 389,44 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 21 319,02 €.

6 - Budget de l'assainissement - affectation des résultats 2010

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2010.

Le compte administratif 2010 du service de l'assainissement fait apparaître un déficit d'exploitation de 2 181,37 € et un excédent d'investissement de 93 864,28 €. Les restes à réaliser 2010 s'élèvent à 20 742,24 € (en dépenses, compte 2315).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report du déficit d'exploitation (D 002), soit la somme de 2 181,37 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 93 864,28 €.

7 - Budget communal - affectation des résultats 2010

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2010.

Le compte administratif 2010 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 405 812,14 € et un déficit d'investissement de 196 593,84 €. Les restes à réaliser 2010 s'élèvent à 27 782,05 € (en dépenses : 10 265,88 € au compte 235, 4 016,17 € au compte 2313, 5 000,00 € au compte 202 et 8 500,00 € au compte 2116) et à 16 247,90 € (en recettes, 15 230,40 € au compte 1322 et 1 017,50 € au compte 1323).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter, compte tenu des restes à réaliser recettes et dépenses, la somme de 208 127,99 € en investissement (R 1068), et la somme de 197 684,15 € en fonctionnement (R 002).

8 - Budget communal - tarifs 2011

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2011.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2011 comme suit (inchangés par rapport à 2010) :

Salle polyvalente

	Habitants de la commune	Autres
caution	460,00 €	460,00 €
repas	230,00 €	460,00 €
autre (apéritif)	115,00 €	230,00 €
associations	gratuit	selon le cas

*Cimetière (répartition : 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS)*Concession

10 ans	25,00 € / m ²	soit 50,00 €
30 ans	62,50 € / m ²	soit 125,00 €
50 ans	105,00 € / m ²	soit 210,00 €

Columbarium

30 ans	590,00 €
50 ans	970,00 €.

9 - Fêtes de la Tour - tarifs 2011

Monsieur le maire précise qu'à l'occasion des Fêtes de la Tour du dimanche 12 juin, la tour d'Avallon pourra être visitée et un vide-greniers sera organisé. Ce dernier sera ouvert aux particuliers et aux professionnels, ainsi qu'à des exposants.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le tarif de visite de la tour d'Avallon à 1,00 € (tarif réduit) ;
- fixe les tarifs suivants pour les particuliers et les professionnels du vide-greniers :
 - réservation de base (2,5 ml) 5,00 €,
 - réservation de ml supplémentaire 3,00 € le ml supplémentaire,
 - location de table (2,3 m) 5,00 € par table ;
- décide que la participation des exposants du vide-greniers sera gratuite ;
- charge Monsieur le maire de poursuivre toutes les démarches utiles.

10 - Taxes 2011

À l'unanimité, l'assemblée fixe les taux 2011 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le conseil municipal
Taxe d'habitation	763 800	7,43 %	+ 1,78	56 750,34 €
Taxe foncière bâti	507 900	17,81 %	+ 1,77	90 456,99 €
Taxe foncière non bâti	21 100	53,39 %	+ 1,75	11 265,29 €
TOTAL	1 292 800			158 472,62 €

11 - Budget de l'eau - tarifs 2011

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2011.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2011 comme suit :

- eau 1,45 € le m³ ;
- location compteur 20,00 € par compteur ;
- gros compteur tarif location d'un compteur × nombre de compteurs reliés au gros compteur.

12 - Budget de l'assainissement - tarifs 2011

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2011.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer le tarif 2011 comme suit :

- assainissement 1,31 € le m³.

13 - Budgets primitifs 2011

Les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité comme suit :

Service de l'eau :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	87 894,44 €
	Recettes	72 505,00 €
	Excédent 2010	15 389,44 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	210 552,17 €
	Restes à réaliser 2010	9 416,85 €
	Recettes	198 650,00 €
	Excédent 2010	21 319,02 €

Service de l'assainissement :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	135 723,63 €
	Déficit 2010	2 181,37 €
	Recettes	137 905,00 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	186 740,04 €
	Restes à réaliser 2010	20 742,24 €
	Recettes	113 618,00 €
	Excédent 2010	93 864,28 €

Commune :

<i>Fonctionnement :</i>	Dépenses	814 911,81 €
	Recettes	617 227,66 €
	Excédent 2010	197 684,15 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	1 095 158,91 €
	Restes à réaliser 2010	27 782,05 €
	Déficit 2010	196 593,84 €
	Recettes	1 303 286,90 €
	Restes à réaliser 2010	16 247,90 €

Travaux**14 - Travaux en forêt communale**

Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour 2011 : création de piste pour la desserte du canton du Tapon pour un montant estimatif de 27 061 € HT, dont 5 200 € HT de maîtrise d'œuvre (ONF), avec subvention possible de 40 % à 80 %.

Il fait également part au conseil municipal de la demande de l'Office national des Forêts (ONF), concernant les coupes à asseoir en 2011 dans la forêt communale soumise au régime forestier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande à l'ONF de bien vouloir procéder pour 2011 au martelage des coupes désignées ci-après ;
- précise la destination de la coupe et le mode de commercialisation ;
- la coupe à marteler sera exploitée en bois façonnés en 2011 dans le cadre des ventes groupées et réalisée dans le cadre de l'exploitation groupée. Une convention précisera les conditions de réalisation de cette prestation.

COUPES À MARTELER			
Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination	Mode de commercialisation pour les coupes vendues
		Vente (volume estimé)	Bois façonnés contrat
Coupe non réglée	parties des parcelles D, E, F, H, I et parcelle G	420	X

AJOURNEMENT (OU SUPPRESSION)			
Année de passage prévue à l'aménagement	Parcelles	Ajournement/Suppression	Motifs
2011	A et B	suppression	Coupe vendue par anticipation en 2009 ;

- approuve les travaux de création de piste pour la desserte du canton du Tapon ;
- charge Monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ces projets de coupes et de travaux, notamment de solliciter les subventions auprès des collectivités compétentes.

15 - Travaux dans la chapelle de la tour d'Avallon

Patrick Ceria rappelle au conseil municipal les travaux à prévoir dans la chapelle de la tour d'Avallon :

- restauration du vitrail de la rosace : montant estimatif de 1 474,49 € HT, soit 1 763,49 € TTC ;
- étanchéité : montant estimatif de 1 350,00 € HT, soit 1 614,60 € TTC ;
- et peinture : montant estimatif de 1 300 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'inscription de l'opération au programme de financement de l'État, de la région ou du département pour l'attribution d'une subvention au taux maximal ;
- charge Monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

16 - Conventions de passage avec les riverains des travaux coordonnés du Crêt

Monsieur le maire présente les conventions pour autorisation de servitude de passage en terrain privé de réseaux électriques et téléphone avec les riverains des travaux coordonnés du Crêt. Il précise qu'elles sont conclues gratuitement, compte tenu de la nature et de l'intérêt public des travaux.

Ces conventions concernent les parcelles B 2197 (famille Blanc-Coquand), B 2273 (Michel Paquet), B 2195 et B 2274 (Maurice Paquet) et B 1927 (Charles Guillet-Dauphiné).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les conventions ;
- charge Monsieur le maire de les signer.

17 - Travaux d'investissement de restauration de voirie Les Bruns

Monsieur le maire présente le projet de travaux d'investissement de restauration de voirie sur le secteur des Bruns et détaille le plan de financement :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
Département (au titre de la dotation territoriale)	51 718	50 %
Autofinancement	51 718	50 %
TOTAL	103 436	100 %

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et le plan de financement ;
- charge le maire de solliciter les subventions notamment auprès du conseil général de l'Isère.

18 - Information : agrandissement du cimetière

Étude pour la clôture avec demande de plusieurs devis pour le portail. Nécessité de faire une étude de sols. En parallèle, étude pour l'aménagement du columbarium.

19 - Information : périmètres des captages

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) devait étudier ce jour les projets d'arrêtés préfectoraux. Ces derniers devraient nous être adressés prochainement pour présenter nos éventuelles observations (vérifier si les conclusions du commissaire-enquêteur ont été reprises).

Urbanisme*20 - Révision du POS en PLU*

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ainsi que celles des articles R 123-15 à R 123-25 du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de la révision du plan d'occupation des sols (POS) approuvé et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune. Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de prescrire la révision du POS approuvé et sa transformation en PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue de :
 - prendre en compte les objectifs du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région grenobloise, d'intégrer une gestion rationnelle de l'espace et d'éviter le gaspillage de terrains, agricoles, notamment,
 - intégrer dans les objectifs du PLU, les orientations et obligations du Grenelle de l'Environnement en matière de protection d'espaces naturels, notamment,
 - organiser un développement de la commune, en cohérence et au rythme des orientations du PLH.
 - disposer d'un règlement : cohérent, traduisant les objectifs ci-dessus, intégrant les remarques faites au POS ces dix dernières années et permettant, dans certains cas, le recours à des matériaux nouveaux ;
- de charger la commission municipale d'urbanisme, et les élus intéressés, du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;
- de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-7 à L 123-10, R 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : deux réunions publiques, l'une dans les six mois du lancement des études, l'autre à l'issue des études pour présentation du projet d'aménagement et de développement

durable (PADD) aux habitants. Les avis de réunions publiques seront publiés dans le bulletin municipal, dont un numéro sera diffusé dans les quinze jours qui précéderont chacune des deux réunions. Ces réunions seront également annoncées par voie d'affiche à la mairie ;

- de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'État ;
- de solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;
- que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 - article 202).

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- au président du conseil régional ;
- au président du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au président de la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG), y compris pour sa compétence en matière d'organisation des transports urbains ;
- aux maires des communes limitrophes ;
- au président de l'établissement public du SCOT de la région urbaine grenobloise ;
- aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- qu'au centre régional de propriété forestière en cas de réduction des espaces forestiers ;
- qu'à l'institut national des appellations d'origine contrôlée en cas de réduction d'espace situé en zone d'appellation d'origine contrôlée.

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : *Le Dauphiné libéré*.

21 - Information : réflexion sur le SCOT au sein de la CCPG

La réunion s'est tenue à la CCPG le 18 avril. Elle a permis d'affiner les cartes proposées, notamment sur les « enjeux de biodiversité, préfiguration de la trame verte et bleue » et « superposition espaces potentiellement urbanisables et intérêt agricole des terres ».

Une réunion publique, à destination de l'ensemble des habitants du Grésivaudan, est programmée le jeudi 19 mai, de 18 h 30 à 20 h 30, à l'espace Aragon (Villard-Bonnot).

22 - Information : construction de yourtes

Sollicitation d'habitants de construire des yourtes sur la commune. Cela nécessitera le dépôt d'une demande de permis de construire.

23 - Information : arrêt bus Les Bruns

Un bail sera proposé pour l'utilisation de l'arrêt bus Les Bruns qui se trouve sur terrain privé.

Scolaire et périscolaire

24 - Règlement des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire 2011-2012

Monsieur le maire présente le règlement unique des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire 2011-2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- l'approuve ;
- charge Monsieur le maire de le signer.

25 - Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 7 avril 2011 (décision 001-2011) : suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux coordonnés en AEP, EP, assainissement et réseaux secs - hameau Les Bruns, la commune de Saint-Maximin a retenu la candidature de l'entreprise B&R Ingénierie Rhône-Alpes, de Meylan, pour un montant de 10 767,75 € HT, soit 12 878,23 € TTC ;

- 7 avril 2011 (décision 002-2011) : suite la consultation APS pour les travaux de réseaux à Saint-Maximin, aux hameaux des Rojons, Répidon et Avallon, la commune de Saint-Maximin a retenu la candidature de l'entreprise B&R Ingénierie Rhône-Alpes, de Meylan, pour un montant de 3 900,00 € HT, soit 4 664,40 € TTC ;
- 7 avril 2011 (décision 003-2011) : suite à la consultation contrat espace verts 2011-2014, la commune de Saint-Maximin a retenu la candidature de l'entreprise Jean-Marc Bouchet Paysagiste, de Saint-Maximin, pour un montant de 14 427,00 € HT, soit 17254,70 € TTC se décomposant ainsi :

Lot	Montant HT	Montant TTC
1 - Entretien de massifs arbustifs / Tonte de pelouses / Ramassage de feuilles / Taille de haies	5 736,00 €	6 860,26 €
2 - Taille d'arbres / Élagage d'arbres (tous les deux ans)	2 191,00 €	2 620,44 €
3 - Éparage et broyage	6 500,00 €	7 774,00 €
TOTAL	14 427,00 €	17 254,70 €;

- 21 février 2011 (décision 004-2011) : pour la numérisation de son cadastre, et compte tenu de la centaine de références en Isère, notamment de communes voisines et/ou membres de la communauté de communes du pays du Grésivaudan, la commune de Saint-Maximin retient l'offre de l'entreprise GéoSoft, d'Aix-en-Provence (13857), pour un montant de 2 656,60 € HT, soit 3 177,29 € TTC.

26 - Questions diverses

Concert en l'église de Saint-Maximin : le concert des chorales de Pontcharra et de Briançon du 10 avril a été une réussite. L'association Chœur consonance remercie la commune pour la mise à disposition de la salle polyvalente et l'apéritif.

Cinétoiles : la projection gratuite en plein air aura lieu le 21 juin sur la commune (centre de loisirs intercommunal). Le film proposé devrait être : *2012*, film catastrophe de science-fiction, réalisé par Roland Emmerich et sorti en salle en 2009.

Les Échos de Bramefarine : la prochaine publication est prévue pour début mai.

René POIS-POMPÉE

Gérard MATHON

Gérard BRICALLI : excusé, pouvoir à R. Pois-Pompée

Jean-Pierre CHENEVIER

Gilbert KIEZER

Arlette AGUETTAZ

Patrick CERIA

Jacques VIRET

Emmanuel GILBERT

Denis BUISSARD

Pierre FOUILLET

Françoise DE BOCK

Louis PAQUET

Laurent AUGUSTIN

Odile CHABERT.